



**Communauté Économique des  
États de l'Afrique de l'Ouest**



**Commission Économique  
pour l'Afrique**



**Union Économique et  
Monétaire Ouest Africaine**

## **RAPPORT**

**Atelier sur le cadre légal harmonisé sur les TIC en Afrique de l'Ouest**

**Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO, Lomé (Togo)  
10-11 décembre 2007**

### **Rapporteur Général :**

**M. Adamou IRO, Juriste-Manager, Haut Commissariat sur les TIC, Niger**

## **Introduction**

L'atelier sur le cadre légal harmonisé des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Afrique de l'Ouest s'est tenu du 10 au 11 décembre 2007 dans les locaux de la Banque d'Investissement et de Développement (BIDC) de la CEDEAO à Lomé.

L'objectif de cet atelier est d'examiner et valider les projets de textes communautaires élaborés sous les auspices de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) pour doter la sous région Ouest Africaine d'un cadre légal harmonisé en matière des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le programme de l'atelier est joint en annexe 1.

Les Etats membres suivants étaient présents :

- Bénin
- Burkina Faso
- Gambie
- Ghana
- Niger
- Nigeria
- Sénégal
- Togo.

Etaient aussi représentées les communautés économiques régionales et institutions suivantes :

- la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ;
- l'Union Africaine (UA) ;
- la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ;
- l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) ;
- la banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) ;
- la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) ;
- ECOBANK ;
- l'Association des Régulateurs de Télécommunications de l'Afrique de l'Ouest (ARTAO/WATRA)

La liste des participants est jointe en annexe à ce rapport (Annexe3).

## **Cérémonie d'ouverture**

Maître de of Cérémonie : M. Amelette Toyitom, Conseiller technique, Ministère de la Communication, Togo

Rapporteur: Mme Gbanhoun Mouyabi Gilletta, Directrice AGeNTIC, Bénin

La cérémonie d'ouverture a été marquée par cinq allocutions :

- Allocution de bienvenue par M. Makane Faye, Conseiller régional, CEA
- Allocution par Dr Comla Kadje, Commissaire aux Infrastructures, CEDEAO
- Allocution par M. Sibiri Ouedraogo, Responsable du Programme TIC, UEMOA
- Allocution par M. Dr Ahmed Amdy, Chef, Science et Technologie, Union Africaine

- Allocution d’Ouverture par le Représentant de son Excellence Monsieur le Ministre de la Communication et de la formation civique du Togo

Dans son allocution de bienvenue, le Dr Comla Kadje, Commissaire aux Infrastructures, CEDEAO a souhaité la bienvenue à tous les participants à cet important atelier de Lomé.

Il a ensuite remercié le Gouvernement et le peuple togolais pour les facilités mises à leur disposition pour le bon déroulement des travaux. Enfin, il a rappelé l’objectif du présent atelier regroupant les experts des Etats membres et des institutions spécialisées des Nations Unies, à savoir : la nécessité de disposer d’un cadre légal harmonisé sur les Technologies de l’Information et de la Communication (TIC) dans l’espace Ouest Africain CEDEAO-UEMOA ; condition sine qua non au développement de ses technologies dans la sous région et à l’intérieur de chaque pays.

Le Représentant de la CEA a rappelé le rôle fondamental que joue cette institution dans le développement des TIC en Afrique en général, et en particulier en Afrique de l’Ouest. Il s’est félicité du fait que la CEDEAO et l’UEMOA reconnaissent les TIC comme un facteur important de développement et de compétitivité régionale.

Le Représentant du Ministre de la Communication du Togo dans son discours d’ouverture a souhaité la bienvenue à tous les participants en terre togolaise. Il a remercié les Présidents des Commissions de la CEDEAO et de l’UEMOA pour le choix porté sur le Togo en vue d’abriter l’atelier sur la validation des projets de textes communautaires sur les TIC.

Après avoir donné un aperçu de l’environnement juridique des TIC au Togo et dans la sous région ouest africaine, il a fait le constat de l’absence de textes en la matière et relevé la nécessité de combler le vide juridique. Il a émis le souhait de voir les TIC s’intégrer d’avantage dans les processus de développement de tous les secteurs socio-économiques de nos Etats.

Pour terminer, il a remercié tous les participants pour avoir répondu présents à l’invitation de la CEDEAO et de l’UEMOA et a déclaré ouvert l’atelier de validation des projets de textes communautaires sur les TIC dans l’espace Ouest Africain.

## **Résultats des travaux**

Conformément à l’ordre du jour, les résultats des travaux se présentent comme suit :

### **Session 1 : Cadre général de l’étude sur un cadre harmonisé sur les TIC en Afrique de l’Ouest**

Personne ressource: M. Mohamed Timoulali, Conseiller régional, CEA

Modérateur: M. Koffi Benning, Sous-Directeur, Ministère de la Communication, Ghana

Rapporteur: M. Allassani Ouedraogo, Directeur général, Ministère des Technologies de l’Information et de la Poste, Burkina Faso

La première session de l’atelier était consacrée aux **Cadre général de l’étude sur un cadre harmonisé sur les TIC en Afrique de l’Ouest**. Elle a été marquée par deux communications :

Une première communication présentée par Monsieur M. Mohamed Timoulali Conseiller régional de la CEA qui a porté sur le Cadre général de l’étude.

Dans cette communication **Monsieur Timoulali a** structuré sa présentation autour de 4 volets :

Un premier volet qui a porté sur des rappels portant sur :

- le cadre de référence qui guide le travail de la CEA pour le développement des TIC en AFrique ; ce cadre de référence est basé sur les recommandations de l'AISI et du SMSI
- les initiatives sous-régionales engagées par la CEA avec les CERs
- les recommandations de l'atelier de Ouagadougou 19-20 Décembre 2006 qui a examiné le rapport sur le cadre légal pour le e-commerce en Afrique de l'Ouest
- le cadre régional pour le développement des TIC :
- La Chaîne de politiques TIC de l'AISI
- Les Domaines et secteurs d'intervention
- Les objectifs des actions communes à l'échelle des sous régions qui sont :
- Intégration sous régionale
- Harmoniser les actions
- Bénéficier des complémentarités
- Créer des synergies
- La Coopération avec les CERs

Le second volet a porté sur une présentation des principaux axes du projet de marché commun ouest africain : Harmonisation des politiques gouvernant le marché des TIC dans l'espace CEDEAO-UEMOA ; ce projet concerne le cadre de régulation des Télécommunications:

Interconnexions,

Attribution de licences,

Gestion du spectre de fréquences

- Le troisième volet a porté sur une présentation des grands axes de l'Etude sur le cadre légal pour le e-commerce en Afrique de l'ouest qui a défini la portée de la législation en deux catégories:

- Les Questions de bases : e-Contrat/ transactions, e-Signature

- Les Questions associées: Protections des parties, Transactions, systèmes et données

Le quatrième volet a porté sur l'objet de l'atelier à travers la présentation :

- du contenu et du plan de travail de l'étude sur le cadre harmonisé des TIC pour l'Afrique de l'Ouest

- les principaux résultats de l'étude qui propose des projets de lignes directrices portant sur:

- le e-commerce

- la protection des données personnelles

- la lutte contre la cybercriminalité

La seconde communication présentée par Monsieur M. Abdoullah Cissé, Consultant a porté sur l'**EXAMEN DES PROPOSITIONS DE LIGNES DIRECTRICES de l'étude.**

Au cours de sa communication le Pr Cissé a abordé 7 points de l'étude :

- Le Contexte général et les objectifs de l'Etude
- Les principaux repères de l'étude qui sont regroupés en :
  - TROIS ECHELONS (National, Régional, International)

- TROIS DIMENSIONS (Politique, Institutionnelle, Réglementaire)
- TROIS CONSTATS (des efforts certains, un cadre peu propice et à améliorer)
- les Enjeux et les défis de l'étude qui sont :
  - Édification d'une Société de l'Information en Afrique de l'Ouest pour :
    - une société de l'information inclusive et solidaire, respectueuse de la dignité humaine et répondant aux attentes des populations
    - l'instrumentalisation des TIC au service de la réduction de la pauvreté
    - le développement des TIC et leur accessibilité à tous les citoyens
    - la garantie de la sécurité juridique des biens et des personnes
  - Contribution à l'économie du savoir pour :
    - la facilitation de l'accès à l'information (l'information brute ou matière première)
    - la création de savoirs (l'information, ressource économique ; recherche-innovation ; création d'emplois ; réduction de la pauvreté)
    - le développement d'application (exploitation de la ressource pour répondre aux attentes des populations)
  - La Création d'un environnement de confiance (POPSI) qui soit :
    - Prévisible : prévention et règlements des différends/ Évolutif : tenant compte de l'évolution technologique continue
    - Organisé : tous les secteurs pertinents
    - Protecteur : des consommateurs et de la propriété intellectuelle (civile et pénale)
    - Sécurisé : adéquation sécurité juridique et technologique
    - Intégré à l'ordre international : articulation entre le national, le régional et le mondial
  - Les insuffisances du cadre général de la réglementation qui portent sur :
    - la lisibilité des orientations stratégiques en matière de TIC dans l'espace UEMOA-CEDEAO
    - la précision d'un cadre juridique et institutionnel servant de socle à la réglementation des TIC
    - la précision du rôle des différents acteurs
    - la planification des activités de réformes en vue de la définition d'un cadre juridique approprié
  - La situation de la promotion du commerce qui fait ressortir :
    - Un cadre juridique ne répondant aux attentes des opérateurs du commerce électronique
    - Absence de reconnaissance de la signature électronique (voir exceptions pays et UEMOA)
    - Absence d'une organisation satisfaisante des rapports commerciaux électroniques (droits et responsabilités des prestataires)
    - Insuffisante protection des consommateurs
  - Les enjeux et défis de la lutte contre la cyber criminalité qui font ressortir :
    - l'émergence de nouvelles formes de délinquance informatiques qui utilisent l'informatique comme moyen pour commettre des délits classiques, qui utilisent l'informatique comme but de la criminalité en s'attaquant aux systèmes d'information
    - l'absence de responsabilité pénale pour les personnes morales

- l'inadaptation des règles de procédure pénale à la recherche de la preuve, à la saisie informatique et télématique
- le risque d'atteinte aux droits fondamentaux dans la recherche de l'efficacité de l'enquête
- Les enjeux et défis liés à la protection des droits et liberté/donnée personnelles qui font ressortir :
  - un déséquilibre informationnel entre la personne et les entreprises et administrations qui traitent l'information
  - des risques d'atteintes aux droits des personnes dans le cadre de la collecte et du traitement des données personnelles
  - l'absence d'un cadre institutionnel et normatif adéquat pour traiter des atteintes
  - les propositions de lignes directrices :
- **Les lignes directrices générales** font ressortir :
- Les lignes directrices sur la promotion du commerce électronique qui font ressortir :
  - la consécration du principe de la liberté de fourniture de tous les services et produits via les réseaux électroniques avec quelques aménagements pour protéger les consommateurs
  - la reconnaissance de la validité de la signature électronique
  - la définition des obligations et responsabilités des prestataires (interdiction de la publicité non sollicitée)
- **Les lignes directrices pour la lutte contre la cybercriminalité:**
  - Au niveau du droit pénal l'élaboration d'une politique se traduisant par :
    - l'adoption d'incriminations nouvelles spécifiques aux TIC,
    - l'adaptation de certaines incriminations, des sanctions et du régime de responsabilité pénale
  - Au niveau de la Procédure pénale :
    - Actualisation de la procédure pénale à la lumière des TIC
    - Concilier entre les exigences de l'efficacité de l'enquête pénale et le respect des droits fondamentaux
    - Précision du cadre de l'aménagement de la procédure classique par rapport aux TIC
    - Précision des conditions de l'institution de procédures spécifiques à la cybercriminalité
- **Les lignes directrices pour la protection des droits et libertés/ données à caractère personnel :**
  - une limitation du droit des responsables des traitements dans la collecte, l'utilisation et la transmission des données à caractère personnel
  - une consécration de nouveaux principes et droits pour assurer la transparence des traitements opérés sur l'information
  - la nécessité de Création d'une autorité administrative indépendante pour garantir le respect des principes et droits consacrés
- La définition des responsabilités (cadre institutionnel)
- Les attentes de l'atelier de Lomé qui sont :
  - l'amélioration de forme et de fond du document d'étude
  - l'élaboration de Plan d'action articulé à plusieurs niveaux CEDEAO-UEMOA ; PAYS ; AFRIQUE

Des discussions qui ont suivi ces deux communications il ressort quelques inquiétudes exprimées par certains participants et vite levées par Monsieur Timoulali et le Consultant. Il s'agit essentiellement des inquiétudes exprimées par le représentant de la WATRA quant à la non implication de leur Association aux travaux menés jusqu'ici par la CEA alors que la WATRA constitue une source importante d'informations statistiques sur les TIC. Sur ce point Monsieur TIMOULALI a tenu à rassurer le représentant de la WATRA que la CEA entretient très bonnes relations la avec WATRA.

Par ailleurs des insignifiants ont été relevés relativement à certains aspects tel que l'interconnexion, la question du spectre de fréquence, les modalités de paiement électronique, les structures à mettre en place pour appliquer les lignes directrices, qui n'ont été abordées par le consultant.

Sur ce point le consultant a rassuré les participants qu'il prend acte et qu'il reste disposé à prendre en compte ces aspects dont certains ont été insérés dans le corpus des projets de textes.

## **Session 2 : Projet de Directive sur le commerce électronique**

Personne ressource: Prof. Abdoullah Cissé\_

Modérateur M. Vincent Olatundji, Chef de la Recherche, Agence nationale sur les Technologies de l'Information (NITDA), Nigeria

Rapporteur: M. Moribo Camara, Chef du Centre informatique et de la Documentation, Ministère du Commerce, Mali

La session a débuté par une présentation succincte du Projet de Directive sur le Commerce Électronique par le Pr Abdoullah Cissé. Le Pr Cissé a indiqué que les cadres juridiques existants ne répondent pas aux attentes et aux exigences du Commerce Électronique. Il a aussi souligné la nécessité de créer un environnement de confiance pour un développement efficace de ce domaine d'activité.

Suite à cette présentation, des amendements et orientations ont été formulés.

### 1. Amendements :

Les amendements majeurs qui ont été faits sont les suivants :

- Article 17 : Remplacer courrier électronique par *moyen* électronique.

L'article devient : « Les informations qui sont demandées en vue de la conclusion d'un contrat ou celles qui sont adressées au cours de son exécution peuvent être transmises par moyen électronique si leur destinataire a accepté l'usage de ce moyen ».

- Article 24 : Revoir la formulation concernant l'expression « texte d'application réglementaire ».

- Orientations :- Rappeler dans le préambule, la Déclaration sur la Société de l'Information adoptée par les Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO 0 Ouagadougou en janvier 2007 et le document « Préparer l'entrée de l'UEMOA dans la Société de l'Information » élaboré en en l'an 2000.

- Inclure, dans les lignes directrices, un article relatif à la périodicité de révision de ces lignes directrices.

## **Session 3 : Projet de Directive sur la Protection des données personnelles**

Personne ressource: Prof. Abdoullah Cissé\_

Modérateur: M. Moctar Yedaly, Chef, Télécommunications et Postes, Union africaine

Rapporteur: Roughiatou THIAM, Juriste-Chercheuse, Propriété intellectuelle et TIC en Afrique de l'Ouest, Sénégal

Le consultant a introduit les débats en mettant l'accent sur les enjeux et les défis suivants:

- le déséquilibre informationnel entre la personne et les entreprises et administrations qui traitent l'information;
- les risques d'atteintes aux droits des personnes dans le cadre de la collecte et du traitement des données à caractère personnel;
- l'absence d'un cadre institutionnel et normatif adéquat pour traiter les données à caractère personnel et les atteintes aux données à caractère personnel.
- Il a par ailleurs indiqué les principales orientations du projet des lignes directrices à savoir:
  - la limitation du droit des responsables des traitements dans la collecte, l'utilisation et la transmission des données à caractère personnel
  - la consécration de nouveaux principes et droits pour assurer la transparence des traitements opérés sur l'information
  - la création d'une autorité administrative indépendante pour garantir le respect des principes et droits consacrés
  - harmoniser la terminologie en utilisant « données à caractère personnel » en lieu et place des « données personnelles »
  - promouvoir une culture démocratique orientée vers une protection accrue de la vie privée
  - améliorer et clarifier la présentation des principes régissant la protection des données à caractère personnel
  - envisager la possibilité de protéger les données à caractère personnel de la personne morale
  - mettre en place un programme de vulgarisation sur les TIC, notamment sur la cybercriminalité, les données à caractère personnel en tenant compte du niveau d'alphabétisation des populations
  - prévoir, en plus du financement de l'Etat pour l'autorité de régulation chargée de la protection des données à caractère personnel des mécanismes de financement non étatiques.

#### **Session 4 : Projet de Directive sur la lutte contre la cyber criminalité**

Personne ressource: Prof. Abdoullah Cissé

Modérateur: M. Nnamdi Nwokike, Secrétaire exécutif, Association pour la Réglementation des Télécommunications en Afrique de l'Ouest (WATRA)

Rapporteur: M. Henri Danon, Sous-Directeur, Ministère des TIC, Cote d'Ivoire

Suite à l'exposé du consultant les participants ont insisté sur la prise en compte de l'aspect spécifique de la procédure pénale dans le traitement des infractions en TIC et la nécessité d'une étroite coopération entre les autorités de la chaîne judiciaires d'une part et d'autre entre les autorités judiciaires des différents pays d'autre part.

#### **Amendements**

- Article 21 : reformulation

Personne ne peut être critiqué pour ces opinions politiques

- Article 14 : pornographie infantile

## **Session 5 : Examen et adoption d'un cadre stratégique et institutionnel de suivi et d'évaluation**

Personne ressource: Prof. Abdoullah Cissé

Modérateur: Dr Sola Afolabi, Directeur, Centre informatique communautaire, CEDEAO

Rapporteur: M. Babou Sarr, Ingénieur Télécoms, Ministère des TIC, Sénégal

Dans sa communication préliminaire, le consultant a souligné que deux préoccupations majeures doivent retenir notre attention, à ce niveau de l'étude; à savoir :

- nécessité d'élaborer un plan d'action pour le processus de d'adoption et de mis en oeuvre;
- la nécessité de mettre en place un cadre stratégique et institutionnel de suivi et d'évaluation ;
- la nécessité de mettre en place un cadre général où interviendra l'ensemble des acteurs sur toutes les questions concernant la Société de l'Information.

Les discussions suscitées ont permis de retenir les points suivants, pour les étapes futures :

- explorer la meilleure formule pour l'adoption des projet de textes au niveau de la CEDEAO et de l'UEMOA ;
- Réunir les experts avec d'autres personnes ressources pour finaliser les projet s de textes avant de les soumettre aux ministres compétents ;
- mettre en place un site web sur l'harmonisation des TIC en Afrique de l'Ouest;
- S'inspirer des meilleures pratiques dans le domaine de réglementation des TIC ;
- Tenir compte du niveau de développement exponentiel des TIC, pour aller vite dans la mise en œuvre des textes;
- Mettre ensemble des synergies, permettant aux différents acteurs de bien collaborer ;
- Faire en sorte que le calendrier du Politique qui tienne compte de celui du Juriste pour l'adoption des textes ;
- Fédérer les interventions des institutions qui interviennent dans le domaine du cyberdroit, comme l'UIT, pour mutualiser des actions et éviter les duplications de chantiers législatifs ;
- Mettre en pace un plan d'actions pour faire un travail approfondi ;
- recueillir les avis des experts des Etats membres de la CEDEAO et organiser à leur intention des atelier pour le renforcement de capacités ;
- prendre en compte la dimension genre dans le processus d'adoption des textes.
- partagée l'expérience de législation des TIC avec les autres régions
- L'élaboration de supports de communication (site web, émission radio , télévisée, prospectus... ) ;

Pour conclure, Monsieur Afolabi de la CEDEAO a appelé les participants à :

- S'approprier des projets de textes élaborés en attendant leur adoption ;
- Impliquer le secteur privé, la société civile, le secteur académique dans le processus ;
- Eviter la duplication des réunions parallèles sur le même sujet ;

## **Session 6 : Conclusions et recommandations**

Personne ressource: M. Adamou Iro, Juriste-Manager, Haut Commissariat sur les TIC, Niger

Modérateur: M. Sibiri Ouedraogo, Responsable du Programme TIC, UEMOA

Rapporteur: Mlle Essinu Enyota Djomeda, Juriste, ARTP, Togo

Reconnaissant que la mise en place d'un cadre légal harmonisé sur les TIC est indispensable pour accélérer le développement de ces technologies dans la sous région et assurer son entrée dans la société de l'information en toute sécurité juridique, l'atelier recommande :

### **Recommandations générales :**

- L'adoption dans les meilleurs délais des textes validés par les instances qualifiées de la CEDEAO et l'UEMOA ;
- La transposition des textes adoptés dans l'ordre juridique national par les Etats membres dans les délais requis et leur publicité;
- L'appui effectif de la CEA, de l'UIT et des autres partenaires au développement à la CEDEAO et à l'UEMOA, dans le processus de transposition des textes adoptés dans les ordonnancements juridiques nationaux des Etats membres;
- La mise en place sans délais par la CEDEAO et l'UEMOA d'un dispositif institutionnel de suivi de la transposition des textes adoptés.

### **Recommandations par sessions :**

#### **Pour la Session 1 : Cadre général :**

- Faire le lien entre le commerce électronique et le paiement électronique

#### **Pour la Session 2 : Projet de Directive sur le commerce électronique**

1- Faire jouer à la poste un rôle important dans le Commerce Electronique et de ce fait,développer ce secteur au niveau national, régional et continental, en le viabilisant par l'utilisation des TIC;

2- Elaborer des lignes directrices pour la signature électronique;

3- Définir un mécanisme de mise en œuvre des lignes directrices avec un calendrier bien défini;

4- Sensibiliser les pays africains à utiliser le droit africain dans la mesure du possible lors des contrats internationaux;

5- Impliquer les établissement financiers dans le processus d'élaboration des textes régionaux sur le Commerce Electronique;

6- Engager une campagne de sensibilisation auprès de toutes les parties prenantes pour une transposition rapide des textes;

7- Disposer des indicateurs TIC au niveau africain conforme à ceux définis au niveau international.

#### **Pour la Session 3 : Projet de Directive sur la Protection des données personnelles**

1-Promouvoir une culture démocratique orientée vers une protection accrue de la vie privée face au traitement automatisé;

2-Mettre en place un programme de vulgarisation sur les TIC, notamment sur la cybercriminalité, les données à caractère personnel, en tenant compte du niveau d'alphabétisation des populations;

#### **Pour la Session 4 : Projet de Directive sur la lutte contre la cybercriminalité**

1. Tenir compte de l'approche genre en insistant auprès des Etats
2. Mettre l'accent sur le droit de la propriété intellectuelle dont les infractions devraient faire l'objet de dispositions complémentaires
3. Harmoniser les terminologies entre francophones et anglophones avant l'adoption des textes
4. Renforcer les relations entre les autorités policières et judiciaires des pays membres
5. Etablir les règles générales d'identification de la personne
6. Harmoniser au niveau des sanctions en donnant des repères

### **Pour la Session 5 : Examen et adoption d'un cadre stratégique et institutionnel de suivi et d'évaluation**

- 1- Tenir compte de la faisabilité du plan d'action ;
- 2- Faire participer le secteur privé, la société civile, le secteur académique, etc, au processus, et prendre en compte la question de la formation et de la sensibilisation de tous les acteurs de la société de l'information sur le droit harmonisé des TIC ;
- 3- Mettre en place un site web sur l'harmonisation des TIC en Afrique;
- 4- Prendre attache avec les institutions qui interviennent dans le domaine du cyberdroit pour mutualiser les actions;
- 5- Eviter la duplication des réunions sans mise en œuvre des résultats et sans pour autant décourager l'initiative ;
- 6- Envoyer les conclusions des présents travaux aux experts des Etats membres de la CEDEAO et associer ces experts à l'organisation de renforcement de capacités

### **Pour la Session 7 : Clôture**

- 1- L'adoption dans les meilleurs délais des textes validés par les instances qualifiées de la CEDEAO et l'UEMOA ;
- 2- La transposition des textes adoptés dans l'ordre juridique national par les Etats membres dans les délais requis et leur publicité;
- 3- L'appui effectif de la CEA, de l'UIT et des autres partenaires au développement à la CEDEAO et à l'UEMOA, dans le processus de transposition des textes adoptés dans les ordonnancements juridiques nationaux des Etats membres;

4-La mise en place sans délais par la CEDEAO et l'UEMOA d'un dispositif institutionnel de suivi de la transposition des textes adoptés ;

5- Associer l'Union Africaine pour le partage de cette étude avec d'autres régions.

### **Motion de remerciement**

Une motion de remerciement a été adressée au Gouvernement Togolais.

### **Motion de remerciements**

Réunis à Lomé les 10 et 11 décembre 2007 les participants à l'Atelier sur le cadre légal harmonisé des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) en Afrique de l'Ouest tenu prient Monsieur le Ministre de la Communication du Togo de bien vouloir transmettre leurs sincères remerciements au peuple et au Gouvernement Togolais pour l'accueil cordial et l'hospitalité chaleureuse qui leur ont été réservés ainsi que les conditions de travail excellentes dont ils ont bénéficié durant leur travaux, toutes choses ayant largement contribué à la réussite de l'atelier.

Les participants.

Fait à Lomé, le 11 décembre 2007

### **Adoption du rapport**

Le présent rapport final a été adopté à l'unanimité des participants après amendements.

**Fait à Lomé, le 11 décembre 2007**

**Le Rapporteur Général**

**M. Adamou IRO**



Communauté Économique des  
États de l'Afrique de l'Ouest

ANNEXE 1



Commission Économique  
pour l'Afrique



Union Économique et  
Monétaire Ouest Africaine

**Atelier sur le cadre légal harmonisé sur les TIC en Afrique de l'Ouest**

**Banque d'Investissement et de Développement de la CEDEAO, Lomé (Togo)**  
**10-11 décembre 2007**  
**Programme provisoire**

**Rapporteur général:** M. Adamou Iro, Juriste-Manager, Haut Commissariat sur les TIC, Niger

**Première journée**

**09:00- 10:00**

**Session d'ouverture**

Maître de cérémonie : M. Amelette Toyitom, Conseiller technique, Ministère de la Communication, Togo

Rapporteur: Mme Gbanhoun Mouyabi Gilletta, Directrice AGeNTIC, Bénin

- Allocution de bienvenue par M. Makane Faye, Conseiller régional, CEA
- Allocution par Dr Comla Kadje, Commissaire aux Infrastructures, CEDEAO
- Allocution par M. Sibiri Ouedraogo, Responsable du Programme TIC, UEMOA
- Allocution par M. Dr Ahmed Amdy, Chef, Science et Technologie, Union africaine
- Allocution par Mme Margarida Evora-Sagna, Représentante de Zone, UIT Afrique de l'Ouest
- Allocution d'Ouverture par son Excellence Monsieur le Ministre de la Communication du Togo

**10:00-10:30**

*Pause*

**10:30-11:30**

**Session 1: Cadre général de l'étude sur un cadre harmonisé sur les TIC en Afrique de l'Ouest**

Personne ressource: M. Mohamed Timoulali, Conseiller régional, CEA

Modérateur: M. Koffi Benning, Sous-Directeur, Ministère de la Communication, Ghana

Rapporteur: M. Allassani Ouedraogo, Directeur général, Ministère des Technologies de l'Information et de la Poste, Burkina Faso

*Débats*

**11:30-13:00**

**Session 2: Projet de Directive sur le commerce électronique**

Personne ressource: Prof. Abdoullah Cissé

Modérateur M. Vincent Olatundji, Chef de la Recherche, Agence nationale sur les Technologies de l'Information (NITDA), Nigeria

1.1.1 Rapporteurs: M. Moribo Camara, Chef du Centre informatique et de la Documentation, Ministère du Commerce, Mali & Dr. Raphael Koffi, Conseiller Télécom, CEDEAO

### *Débats*

**13:00-14:30**                    *Déjeuner*

**14:30-15:45**

### **Session 3: Projet de Directive sur la Protection des données personnelles**

Personne ressource: Prof. Abdoullah Cissé

Modérateur: M. Moctar Yedaly, Chef, Télécommunications et Postes, Union africaine

Rapporteur: Mme Roughiatou Thiam, Chercheur, Propriété intellectuelle sur les nouvelles technologies, Senegal

### *Débats*

**15:45-16:00**                    *Pause*

**16:00-17:30**

### **Session 4: Projet de Directive sur la lutte contre la cyber criminalité**

1.1.2 Personne ressource: Prof. Abdoullah Cissé

Modérateur: M. Nnamdi Nwokike, Secrétaire exécutif, Association pour la Réglementation des Télécommunications en Afrique de l'Ouest (WATRA)

Rapporteur: M. Henri Danon, Sous-Directeur, Ministère des TIC, Cote d'Ivoire

### *Débats*

## **Deuxième journée**

**08:30-10:30**

### **Session 3: Examen et adoption d'un cadre stratégique et institutionnel de suivi et d'évaluation**

1.1.3 Personne ressource: Prof. Abdoullah Cissé

1.1.4 Modérateur: Dr Sola Afolabi, Directeur, Centre informatique communautaire, CEDEAO

Rapporteur: M. Babou Sarr, Ingénieur Télécoms, Ministère des TIC, Sénégal

**10:30-11:00**                    *Pause*

**11:00- 12:30**

### **Session 4 Conclusions et recommandations**

1.1.5 Personne ressource: M. Adamou Iro, Juriste-Manager, Haut Commissariat sur les TIC, Niger

Modérateur: M. Sibiri Ouedraogo, Responsable du Programme TIC, UEMOA

Rapporteur: Mlle Essinu Enyota Djomeda, Juriste, ARTP, Togo

**12:30 -13:00: Session de clôture**

1.1.6 Modérateur: Dr Sola Afolabi, Directeur, Centre informatique communautaire, CEDEAO  
Rapporteur: M. Kouami Olévié A. Agbenyo, Secrétaire général, ESTETIC, Togo

## **ANNEXE 2**

### **HARMONISATION DU CADRE JURIDIQUE DES TIC DANS LES ETATS D'AFRIQUE DE L'OUEST (UEMOA-CEDEAO) Propositions de lignes directrices**

#### **PLAN D'ACTION**

OBJECTIFS PAR NIVEAU D'INTERVENTION	ACTIONS	RESPONSABILITE	ECHEANCE	Résultats/indicateurs /sources de vérification
<p><i>NIVEAU CEA-UEMOA-CEDEAO :</i></p> <p><i>I- « FINALISER LES LIGNES DIRECTRICES »</i></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Intégrer les observations de forme et fond formulées lors de l'atelier de Lomé (voir rapport général et notes du Consultant)</li> <li>2. Présenter la version consolidée des quatre (4) lignes directrices</li> </ol>	<p>CEA CONSULTANT PARTICIPANTS ATELIER LOME</p>	<p>DECEMBRE 2007</p>	

OBJECTIFS PAR NIVEAU D'INTERVENTION	ACTIONS	RESPONSABILITE	ECHEANCE
<p><b>NIVEAU CEDEAO-UEMOA :</b></p> <p><b>III- « DILIGENTER L'ADOPTION DES LIGNES DIRECTRICES ET VEILLER A LEUR MISE EN OEUVRE »</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Soumettre le projet de lignes directrices aux comités des experts</li> <li>2. Saisir le Comité régional UEMOA-CEDEAO de suivi évaluation de l'harmonisation</li> <li>3. Soumettre les projets de lignes directrices aux instances compétentes en vue de leur adoption (CEDEAO-UEMOA)</li> <li>4. Réunir les conditions de mise en œuvre (juridique, financier, ressources humaines)</li> <li>5. Participer aux efforts d'harmonisation au plan africain</li> <li>6. Suivre les travaux au plan international</li> <li>7. Impliquer dans le processus les organisations représentatives du secteur privé, de la société civile, les institutions de régulation, les médias et les universités.</li> <li>8. Mettre en place un système de suivi-évaluation de la mise en œuvre des lignes directrices</li> <li>9. Concevoir et adopter des principes directeurs de sanction pénale en matière de lutte contre la cybercriminalité</li> <li>10. Veiller à l'harmonisation de la terminologie utilisée dans le droit des TIC en tenant compte des cultures juridiques en cours dans l'espace UEMOA-CEDEAO</li> <li>11. Elaborer des supports de communication (site web, ouvrages didactiques etc.) sur l'harmonisation des législations TIC</li> </ol>	<p>CEDEAO-UEMOA</p> <p>COMITE DES EXPERTS</p> <p>COMMISSION</p> <p>PARLEMENT</p>	<p>A PRECISER EN RELATION AVEC LES AUTORITES COMPETENTES</p> <p>2008-2010</p>

OBJECTIFS PAR NIVEAU D'INTERVENTION	ACTIONS	RESPONSABILITE	ECHEANCE
<p><b>NIVEAU-PAYS :</b>  <b>IV- « ASSURER LES CONDITIONS DE L'EFFECTIVITE ET DE L'EFFICACITE DES LIGNES DIRECTRICES »</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Poursuivre les réformes au plan national dans le secteur des TIC</li> <li>2. Adopter les textes réglementaires ou d'application</li> <li>3. Mettre en place les institutions requises par les lignes directrices</li> <li>4. Organiser des actions de vulgarisation et de sensibilisation au profit des populations en tenant compte du niveau d'alphabétisation.</li> <li>5. Mettre en place un dispositif de renforcement des capacités des décideurs en matière de droit des TIC</li> <li>6. Réunir les conditions de mise en œuvre (juridique, financier, ressources humaines)</li> <li>7. Mettre en œuvre le système de suivi évaluation des lignes directrices</li> </ol>	<p>GOUVERNEMENT  PARLEMENT</p>	<p>A PRECISER EN RELATION AVEC LES AUTORITES COMPETENTES</p> <p>2008-2010</p>

OBJECTIFS PAR NIVEAU D'INTERVENTION	ACTIONS	RESPONSABILITE	ECHEANCE	
<p><b>COOPERATION AVEC LES CER :</b></p> <p><b>V- « PROMOUVOIR L'ECHANGE D'EXPERIENCES ET LA CAPITALISATION DES BONNES PRATIQUES »</b></p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Echanger les informations relatives à l'harmonisation des législations entre les CER</li> <li>2. Organiser des ateliers de partage et d'échange sur les usages et les bonnes pratiques</li> <li>3. Contribuer aux efforts d'harmonisation au plan africain et au suivi des travaux au plan international ;</li> <li>4. Articuler la mise en œuvre des lignes directrices avec les plans directeurs de l'Union africaine notamment en matière de postes, de transport et d'énergie)</li> <li>5. Initier une coopération avec l'OHADA en l'articulant avec la stratégie en cours au niveau de la CEMAC</li> <li>6. Elaborer un plan d'action et l'articuler aux agendas des organisations régionales en relation</li> </ol>	<p>CEA CEDEAO UEMOA (UA, IUT, OHADA OIF CEMAC COMESA SADC UMA)</p>	<p>A PRECISER EN RELATION AVEC LES AUTORITES COMPETENTES</p> <p>2008-2010</p>	

	avec les autorités et dans le respect de leurs procédures respectives.			
--	--	--	--	--

*« INITIER LES LIGNES DIRECTRICES COMPLEMENTAIRES » ?*



## ANNEXE 3



**Economic Community Of  
West African States**



**The Economic Commission  
for Africa**



**Union Économique et  
Monétaire Ouest Africaine**

Workshop on the harmonized legal framework for ICT in West Africa

Lomé (Togo), 10-11 December 2007

### **List of Participants**

#### **Bénin**

1. Mme Gbanhoun Mouyabi Gilletta  
Directrice  
Agence pour La Gestion des Nouvelles Technologies de l'Information et de la  
Communication (AGeNTIC)  
Cotonou, Bénin  
Telephone: +229 95 95 27 48 / 90 92 12 92  
Email: [meadilecta@yahoo.fr](mailto:meadilecta@yahoo.fr) ou [gilletag@agentic.org](mailto:gilletag@agentic.org)

#### **Burkina Faso**

2. Monsieur Allassani Ouedraogo  
Directeur General de la Coordination des Programmes TIC  
Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication  
Ouagadougou, Burkina Faso  
Tel : +226 70 25 31 98  
Fax : +226 50 31 83 50  
Email : [allassani.ouedraogo@delgi.gov.bf](mailto:allassani.ouedraogo@delgi.gov.bf), [allassanio@yahoo.fr](mailto:allassanio@yahoo.fr)

#### **Cote d'Ivoire**

3. Monsieur Henri Danon  
Sous-Directeur Systèmes d'Information  
Direction du Développement des NTIC  
Ministère des NTIC  
17 B.P. 737 Abidjan 17, Côte d'Ivoire  
Téléphone bureau: +225 20344531 / 20344536  
Portable: +225 07685615 / 01207662  
Fax : + 225 20 347353  
Email: [henri.danon@telecom.gouv.ci](mailto:henri.danon@telecom.gouv.ci), [henri.danon@yahoo.fr](mailto:henri.danon@yahoo.fr)

#### **Gambia**

4. Hon. Kebba Gaye

Member of Parliament  
Banjul, The Gambia  
Tel: +220 4228305  
Mobile: +220 9804419 / 7307169  
Fax: +220 220-4225123  
Email : baitam2003@yahoo.co.uk, assemblyclerk@yahoo.com

### **Ghana**

5. Mr. Kofi Benning  
Assistant Director[Policy Planning Monitoring & Evaluation]  
Ministry of Communications  
P.O. Box M38  
Accra  
Office: ++233-21-685616  
Mobile: ++233-24-4619738  
Fax: ++233-21-667114  
Email : kobenn@yahoo.com

### **Niger**

6. Monsieur Adamou Iro  
Juriste-Manager  
Technologies Informatiques & Télécoms  
Haut Commissariat pour les NTIC  
Tel : +227 93 82 36 20  
**BP : 11625 Niamey, Niger**  
**Email: a\_iro@yahoo.fr, iro@francophone.net, iro@africacomputing.org**

### **Nigeria**

7. Mr. S. I. Ingba  
Communications Engineer  
Ministry of Communications  
Abuja, Nigeria  
Phone +234-9-523 7253 / 08055263989 / 08045260197  
Email: [solomoningba@hotmail.com](mailto:solomoningba@hotmail.com)
8. Mr. Lanre Ajayi  
Chef executive  
5<sup>th</sup> Floor, Buffalo House  
No. 2 Allen Avenue  
Ikeja, Lagos, Nigeria  
Phone: +234 1 470 7355  
Mobile: +234 803 544 0209  
Email: lanre@pinet.com.ng
9. Mr. Vincent Olaseinde Olatunji  
Chief Research Officer  
NITDA, Abuja, Nigeria  
Tel: (office) 234 9 3142925 EXT 129  
Fax : 234 9 3142924

Email: volatunji@nitda.gov.ng, volatunji@yahoo.com

### **Sénégal**

10. Monsieur Babou Sarr  
Ingénieur Télécoms  
Direction des NTIC  
Ministère des Postes, Télécommunications et NTIC  
58, Bvd de la République  
Tel: +221338891715 poste 294  
Portable: +221 77 656 49 83  
Fax : (221) 842-87-24  
Email : sarr.babou@gmail.com
  
11. Monsieur Mamadou Lo  
Juriste, responsable de la cyberlegislation  
Agence de l'Informatique de l'Etat (ADIE)  
Presidence de la Republique  
Tel : (221) 33889.93.18  
Fax : (221) 33567.26.17  
Email: Mouhamadou@adie.sn
  
12. Mme Roughiatou THIAM  
Juriste-Chercheure en propriété intellectuelle sur les nouvelles technologies  
BP: 16 885 Dakar-Fann  
Dakar Senegal  
Tel: +221 225 1755  
Email: rnsthiam@yahoo.fr
  
- Togo**
13. Monsieur Toyitom Amelete  
Conseiller Technique charge des NTIC  
Ministère de la Communication et de la Formation Civique.  
BP 40 Lomé ( Togo )  
Tél: ( 228 ) 221.29.30 / ( 228 ) 222.42.57  
Cel:( 228 ) 934.30.39  
Email: amelete2006@yahoo.fr
  
14. Monsieur. Jean-Marie Nouagbodji  
Président Directeur Général de C.A.F.E Informatique et TELECOMMUNICATION  
Tel (228) 225 55 55  
Cel :(228) 947 87 87  
Email::jmnoagbo@cafe.tg
  
15. Monsieur Kouami Olévié A. Agbenyo  
Secrétaire général de l'ESTETIC ( entente des spécialistes togolais en technologies de l'information et de la communication)  
Tel :(228) 998 86 50  
Email: oleviek@hotmail.com
  
16. Monsieur Kokou Noël Tadeignon

Coordonnateur du Réseau pour le Développement des TIC au Togo (MediaTic-Togo)  
Cel :(228) 9053835  
Email: noel@mediatogo.info

17. Monsieur Komi Wolou  
Prof agrégé à la faculté de Droit  
Université de Lomé  
Tel :(228) 226 09 02  
Email: kwolou@hotmail.com
18. Melle Essinu Enyota Djomeda  
Juriste à l'ART&P (Autorité de Réglementation des Secteurs des Postes et de  
Télécommunications du Togo)  
Tel :(228) 222 36 85  
Cel : (228) 910 44 33  
Email: amelete2006@yahoo.fr
19. Monsieur Yawo Assigbley  
Gestionnaire d'Information  
Ministère du Développement et de l'Aménagement du  
Territoire  
B.P. 14484  
Lomé, Togo  
Tel +228 904 43 64  
Fax:+228 222 60 05  
Email: yaassig@yahoo.co.uk

#### **UEMOA**

20. Monsieur Sibiri Bernard Ouédraogo  
Chargé des Télécommunications  
Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA)  
01BP543  
Ouagadougou (Burkina Faso)  
Tel: 22631 88 73  
Fax: 22631 88 72  
E-mail: [Sbernard.ouedraogo@uemoa.int](mailto:Sbernard.ouedraogo@uemoa.int)
21. Monsieur. Gaston Mory Dao  
Direction des Systèmes d'Information  
Tèl. (226) 50 31 88 73/76 et (226) 50 32 86 31  
Fax: (226) 50 31 88 72  
Email: mory.dao@uemoa.int

#### **ECOWAS**

22. Dr. Comla Kadje  
Commissioner for Infrastructure  
ECOWAS  
60 Yakubu Gowon Crescent  
P.M.B. 401, Asokoro  
Abuja, Nigeria

23. Dr. Shola Afolabi  
Director  
Community Computer Centre  
Office of the Vice President  
ECOWAS  
60 Yakubu Gowon Crescent  
P.M.B. 401, Asokoro  
Abuja, Nigeria
24. Mr. Wale Ajala  
Ag. Principal Programme Officer (Telecoms)/Network Admin.  
ECOWAS Secretariat  
60, Yakubu Gowon Crescent  
P.M.B. 401, Asokoro  
Abuja, NIGERIA.  
Tel: +234-9-3147647-9, 3147427-9  
Fax: +234-9-3143005  
Email: wajala@ecowas.int, wajala@yahoo.com
25. Mr. David Kamara  
Director  
Transports and Telecommunications  
ECOWAS Secretariat  
60, Yakubu Gowon Crescent  
P.M.B. 401, Asokoro  
Abuja, NIGERIA.  
Tel: +234-9-3147647-9, 3147427-9  
Fax: +234-9-3143005
26. Dr. Raphaël Koffi  
Advisor, Telecommunications  
ECOWAS Secretariat  
60, Yakubu Gowon Crescent  
P.M.B. 401, Asokoro  
Abuja, NIGERIA.  
Tel: +234-9-3147647-9, 3147427-9  
Fax: +234-9-3143005  
Email: rkoffi@ecowas.int
27. Mr. Yaouza Ouro-Sama  
Resident Lawyer  
Regulation  
ECOWAS Secretariat  
60, Yakubu Gowon Crescent  
P.M.B. 401, Asokoro  
Abuja, NIGERIA.  
Tel: +234-9-3147647-9, 3147427-9  
Fax: +234-9-3143005

28. Mr. Daniel Lago  
Lawyer Advisor  
ECOWAS Secretariat  
60, Yakubu Gowon Crescent  
P.M.B. 401, Asokoro  
Abuja, NIGERIA.  
Tel: +234-9-3147647-9, 3147427-9  
Fax: +234-9-3143005
29. Mr. Osei Tutu Agyeman-Duah  
Advisor  
Community Computer Centre  
ECOWAS  
Lome, Togo  
Tel: +228-017-59-43, +233-24-4786906.  
Email: oseitutu@ecowas.int
30. Mr. Aziati Kossigan  
Accountant  
Community Computer Centre  
ECOWAS  
Lome, Togo  
Tel: ++228-2210865, +228-2210877  
Mob : +228-9254812, +228-0870451  
Fax: +228-2217889  
Email : romelus@ecowas.int, rodislo@yahoo.fr

#### **AFRICAN UNION**

31. Mr. Ahmed Amdy  
Chief, Science and Technology  
Tel: +251 11 5513822 / +251 11 5517700  
Box 3243 Addis Ababa, Ethiopia  
Addis Ababa, Ethiopia  
Email: [HAMDYA@africa-union.org](mailto:HAMDYA@africa-union.org)
32. Mr. Moctar Yedaly  
Chief, Telecommunications and Post  
Tel: +251 11 5513822 / +251 11 5517700 Ext 360 or 646  
Box 3243 Addis Ababa, Ethiopia  
Email: yedalym@africa-union.org
33. Mr. Moses Bayingana  
ICT Officer  
Science and Technology Section  
Tel: +251 11 5513822 / +251 11 5517700  
Box 3243 Addis Ababa, Ethiopia  
Addis Ababa, Ethiopia  
Email: [Bayinganam@africa-union.org](mailto:Bayinganam@africa-union.org)

### **BCEAO**

34. Mme Maimouna Niang  
Fondec de Pouvoirs  
Service des Systemes de Paiement  
Direction nationale pour le Burkina  
Tel: +226 50 30 60 15 / 16  
Mob: +226 78 02 78 58  
Fax: +226 50 31 01 22  
Email : [mniang@ouaga.bceao.int](mailto:mniang@ouaga.bceao.int), [bbmouna@yahoo.com](mailto:bbmouna@yahoo.com)

### **WATRA**

35. Mr. Nnamdi Nwokike  
Executive Secretary  
West African Telecommunications Assembly (WATRA)  
Abuja, Nigeria  
Email: [executiveofficer@watra.org](mailto:executiveofficer@watra.org), [nwokike@ncc.gov.ng](mailto:nwokike@ncc.gov.ng)

### **BOAD**

36. Monsieur Issa Coulibaly  
Président p.i.  
Banque ouest Africaine de développement (BOAD)  
68, Avenue de la Libération  
Boîte Postale 1172  
Lomé (Togo)  
Télécopie : (228) 221 52 67/221 72 69  
Email : [boardsiege@boad.org](mailto:boardsiege@boad.org)

### **ECOBANK**

37. Mr. Abdoul Aziz Faye  
Head, Technology  
Group Operations/Technology/Transactions & Retail (OTTR)  
Accra, Ghana  
Email: [afaye@ecobank.com](mailto:afaye@ecobank.com)

### **Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)**

38. Monsieur Bienvenu Koudjo  
Bureau regional de la Francophonie pour l' Afrique de l'Ouest  
Tel : +228 221 6350  
Fax : +228 221 8116  
Email : [bienvenu.koudjo@francophonie.org](mailto:bienvenu.koudjo@francophonie.org)  
Lome, Togo

### **Consultants**

39. Prof. Abdoullah Cisse  
Professeur à l' Université Gaston Berger  
de Saint-Louis (Senegal), Consultant  
Email : [acissea@refer.sn](mailto:acissea@refer.sn)

40. Monsieur Diossy Santos

Economiste  
Ministère des Finances  
Dakar, Sénégal  
Email : santosdiossy@gmail.com

**ECA Secretariat**

41. Mr. Makane Faye  
Regional Advisor, ICT  
UN Economic Commission for Africa  
Addis Ababa, Ethiopia  
Tel : +251 11 5514534  
Mob: +251 911 201813  
Fax : +251 11 5510512  
Email: [mfaye@uneca.org](mailto:mfaye@uneca.org)
  
42. Mr. Mohammed Timoulali  
Regional Advisor, ICT  
UN Economic Commission for Africa  
Addis Ababa, Ethiopia  
Tel : +251 11 5514534  
Fax : +251 11 5510512  
Email: [mtimoulali@uneca.org](mailto:mtimoulali@uneca.org)
  
43. Ms. Hewan Dehne  
Secretary  
UN Economic Commission for Africa  
Addis Ababa, Ethiopia  
Tel : +251 11 5514534  
Fax : +251 11 5510512  
Email: [hdehne@uneca.org](mailto:hdehne@uneca.org)